

**BUDGET CCAS PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES- MESURES
CONSERVATOIRES**

DELIBERATION N° 62
Date : SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT
Maire, Président du C.C.A.S.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, Président de droit du CCAS, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Président propose l'ouverture des crédits suivants pour l'exercice 2022 :

CCAS PRINCIPAL :

Chapitre 16 500 €
Chapitre 20 12 500 €
Chapitre 21 12 500 €

RA ROSELIERE :

Chapitre 16 2 600 €
Chapitre 21 16 200 €

RA TOUQUET :

Chapitre 16 2 000 €
Chapitre 21 32 700 €

RA HOUZARDE :

Chapitre 16 2 000 €
Chapitre 21 17 500 €

RA PARC :

Chapitre 16 2 200 €
Chapitre 21 13 100 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 10/12/2022
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 10 décembre 2022 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président délégué
Mesdames Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,
Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Pascal LUCAS, Christophe RICCI,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Monsieur Claude LECLUSE

Absence excusée sans pouvoir : 05

Monsieur Dominique BAERT
Madame Françoise CLAIS
Madame Danielle CUCHERE
Madame Laura DELPLANQUE
Madame Arlette ROUSSEL

Absence :

Président de séance :

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président délégué